

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Madame la Maire, Agnès SIMLER souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures.

Date de convocation : 07/09/2026

Nombre de membres élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procuration : 0

Membres présents :

Mmes Audrey WELLER-SUTTER, Lisa GROLLEMUND,
Chloé HARDOUIN Julie MEAL, Mégane LABOUREUX,
Lucille SANZ,
MM Laurent SCHÖNSTEIN, Gérard BLATZ, Luis
FRANCO, Lucas KEUSCH Laurent SCHWEIN, Frédéric
SEILER, Jean-Philippe STRAUDEL, Jean-Marie ZOBRIST

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre excusé ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance :

Mme Chloé Hardouin

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Enfouissement de la ligne HTA
4. Divers

Avant de débiter la séance, Madame la Maire souhaite adresser ses remerciements :

- aux personnes qui ont participé au ramassage des pommes dans le verger communal : Audrey Weller-Sutter, Elisabeth et Henri Rudolf, Claire et Jean-Paul Obert, Geneviève Goetz, Régine et Martin Klipfel et Vincent Sutter.
- à Mr Vincent Sutter qui a permis aux enfants de l'école de vendanger dans ses vignes
- aux membres de l'association Obstgarde (Mme Geneviève Goetz, Messieurs Martin Klipfel, Bernard Strauel et Vincent Sutter) pour le pressage des pommes et des raisins ainsi qu'à Kadir pour son aide. Le jus de pommes a été dégusté par les enfants et chacun a pu ramener une bouteille à la maison.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Chloé Hardouin est désignée en qualité de secrétaire de séance.

3. ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HTA

En préambule, Madame la Maire rappelle que, début juillet, les membres du conseil municipal étaient invités à participer à une réunion en présence Mr Voreaux d'ENEDIS au cours de laquelle a été évoquée la problématique du raccordement électrique entre le lotissement du stade et l'AFUa les Vergers. Ce dernier a donné des explications techniques.

Une réunion en mairie a eu lieu le 4 septembre en présence de Mme Déborah Petitdemange de TEA (Territoire d'Energie Alsace), Mme Jessica Perrin d'ENEDIS, Mr Max Voreaux d'ENEDIS, du Maire et des adjoints et de Mr Luis Franco qui représente la commune auprès de TEA.

Les conditions d'octroi des subventions dans le cadre d'enfouissement des réseaux électriques ont évolué depuis 2018. Si l'enfouissement n'est effectué que pour une question d'esthétique et non pour des problèmes sur le réseau ou de sécurité, aucune subvention n'est allouée.

Madame la Maire présente les données chiffrées :

Nature de la dépense	Répartition du montant HT		
	Total	TEA	Commune
Enfouissement basse tension	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Armoire	18 000,00 €		18 000,00 €
Enfouissement haute tension (270 m entre rue de Seyches et entrée AFUa (au niveau de la propriété de Mr DE VIVEIROS))	35 000,00 €	5 200,00 €	29 800,00 €
Montant HT	73 000,00 €	15 200,00 €	57 800,00 €
TVA	14 600,00 €	3 040,00 €	11 560,00 €
Montant TTC	87 600,00 €	18 240,00 €	69 360,00 €

Mr Jean-Philippe Strauel informe le conseil municipal qu'une délibération du conseil municipal avait été prise en 2018 approuvant l'enfouissement de la ligne HTA subventionnée par TEA et qui n'a pas été appliquée.

Il indique également que dans le rapport du commissaire enquêteur, il était mentionné que l'enfouissement de la ligne serait une mesure de sécurité et qu'il avait été préconisé que la commune prenne en charge ces travaux.

Madame la Maire signale qu'il n'y pas de soucis actuellement sur le réseau et qu'il n'y a donc pas nécessité d'enfourir les lignes selon la discussion avec ENEDIS.

Si les réseaux ne sont pas enfouis, il sera nécessaire de mettre en place un poteau sur un des terrains de construction. Une surface minimum sera nécessaire pour cette mise en place. Au vu du prix du terrain à céder, Mr Luis Franco s'interroge s'il ne serait pas plus favorable pour l'AFUa Les Vergers de prendre en charge les travaux d'enfouissement.

Mr Frédéric Seiler demande s'il n'est pas possible que le coût des travaux soit pris en charge par la commune et l'AFUa (répartition à définir).

Il est indiqué qu'ENEDIS attend la position de la commune pour établir des devis à l'AFUa Les Vergers (l'un proposant l'enfouissement et le second sans l'enfouissement avec mise en place d'un poteau).

Mr Luis Franco propose de donner la parole à Mr Etienne Simler, Président de l'AFUa Les Vergers présent dans la salle. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Mr Etienne Simler souhaiterait que le conseil s'interroge sur deux points :

- à quelle hauteur de subvention, la commune serait prête à réaliser les travaux. Il est précisé qu'en 2018 le pourcentage de subvention s'élevait à 60 % de la part de TEA
- si les deux devis ne pouvaient pas être alliés... le conseil municipal pourra-t-il revenir sur sa décision quand tous les éléments seront connus ?

Il rappelle que lors de la mandature précédente, le conseil municipal a décidé de prendre en charge le coût de l'enfouissement de la ligne HTA dans l'emprise de l'AFUa qui s'élève à 24 000 €.

Si la commune décide de ne pas enfouir la ligne, il y aura un coût supplémentaire pour l'AFUa réparti entre tous les propriétaires (dont la commune) et la commune passera à côté d'une subvention. Madame la Maire précise que l'obtention de la subvention de TEA n'est pas garantie car il y a de nombreuses demandes et que le dossier de la commune n'est pas forcément prioritaire car l'enfouissement ne revêt pas de caractère sécuritaire.

Madame la Maire propose de passer au vote. Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'il ne prendra pas part au vote, sa famille étant partie prise dans l'AFUa Les Vergers.

Qui est d'accord pour que la commune n'enfouisse pas la ligne HTA ?

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Madame la Maire est chargée d'informer TEA et ENEDIS de cette décision.

4. DIVERS

- **Ossuaire** : Madame la Maire informe qu'un arrêté pour la création et la mise en place d'un ossuaire sera pris. Ce dernier sera situé dans l'ancienne maison mortuaire et réalisé en régie propre.
- **Piste cyclable Grussenheim-Jebsheim** : Le marché a été attribué à l'entreprise Lingenheld. Les travaux débuteront après les récoltes. Un mois est prévu pour la préparation du chantier et un mois pour les travaux. La piste cyclable devrait être opérationnelle pour fin d'année. Mr Jean-Philippe Strauel sollicite le montant du marché. Madame la Maire indique qu'il s'élève à 240 000 € soit environ 100 000 € de moins que le montant prévisionnel.
- **Demande d'impression** : Madame la Maire indique qu'elle a réceptionné une demande d'impression de Mr Jean-Philippe Strauel pour un bulletin alternatif qui sera distribué dans la commune. Elle a refusé cette impression en mairie car seule l'impression en grande quantité est réservée aux associations gratuitement. Les habitants peuvent également, gracieusement, solliciter des copies en petite quantité en mairie. Elle rappelle que différentes réunions de la commission du bulletin communal étaient organisées au cours desquelles chaque membre pouvait proposer des articles. Mr Jean-Philippe Strauel était convié aux réunions mais n'y a jamais participé. Ce dernier rappelle qu'un refus lui a été adressé pour la parution d'un article de l'opposition dans le bulletin communal. Il est rappelé que le bulletin municipal est réservé aux informations de la commune et aux associations locales. Il est rappelé qu'un droit d'expression de l'opposition dans le bulletin municipal n'est obligatoire que dans les communes de 1 000 habitants et plus. Mr Jean-Philippe Strauel estime que Madame la Maire muselle l'opposition.

- **Manifestations passées et à venir** : Différentes manifestations organisées par plusieurs associations du village se sont déroulées dans la commune durant la période estivale. Madame la Maire souhaite les remercier pour leur investissement et souligne l'utilité des associations dans la vie d'un village. Il est important de les soutenir.

Prochaines dates :

- 19 septembre.....journée citoyenne
 - du 25 au 27 septembre.....semaine d'ouverture du Foyer
 - 10 et 11 octobreexposition fruitière au Foyer organisé par l'association Obstgarde
 - 19 octobre.....repas du comité de jumelage
 - 22 octobre.....don du sang
 - 11 novembre.....dépôt de gerbe à 11 heures
 - 4 au 6 décembremarché de Noël
 - 2 janviervœux du maire
 - 3 janvierrepas des aînés
 - 27 et 31 janviercérémonies commémoratives de la Libération
 - 1^{er} maimarché aux fleurs
 - 14 au 18 maivisite des seychois
- **Journée d'octobre et salon habitat et bois à Epinal** : Un tarif préférentiel est proposé pour les entrées aux journées d'octobre du 1 au 11 octobre prochains à Mulhouse et des invitations gratuites pour le salon Habitat et Bois qui se déroule à Epinal du 17 au 21 septembre 2026.
 - **Jumelage Seyches-Grussenheim** : Mr Laurent Schönstein lance un appel aux personnes qui souhaitent accueillir des seychois lors de leur séjour du 14 au 18 mai.
 - **Réunion du SYMAPAK** : Mme Lucille Sanz informe le conseil municipal qu'elle participera à la réunion du SYMAPAK le 16 septembre.
 - **Journée citoyenne** : Elle se déroulera le samedi 19 septembre 2026 de 7 heures à 13 heures. Les travaux sont listés.
 - **Forêt** : Dans le cadre d'un contrôle de la forêt en août 2026 destiné à vérifier le respect des règles de gestion forestière durable, il a été constaté que les protections plastiques mises en place autour des arbres plantés il y a quelques années sont toujours en place. Elles seront retirées lors de la journée citoyenne.

La séance est levée à 19 heures 10.


 La Maire,

 Agnès SIMLER

La secrétaire de séance,


 Chloé Hardouin

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.